© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

BONJOUR

Par Profil supprimé Postée le 09/09/2013 19:43

> Mon frère de 32 ans se drogue depuis une dizaine d'années (héroïne) suite à un accident de voiture avec gros trauma cranien. Il a depuis tout jeune consommé alcool et cannabis. Je pense peut-être un peu depressif suite à enfance difficile et décés de notre père (qui était alcoolique)pendant son adolescence. Il dépérit de jours en jours, malgré un entourage présent il ne fait aucun effort pour s'en sortir. Est-il possible de le faire interner ? Je pense sincèrement que si un bon psychiatre le prenait en charge il aurait une chance de s'en sortir.
> Merci de m'expliquer ce qu'il serait possible de faire.
> Bien cordialement

Mise en ligne le 10/09/2013

Bonjour,

Votre question est délicate dans le sens ou si votre frère "n'adhère" pas à une prise en charge, le meilleur thérapeute ou psychiatre du monde ne pourra pas grand chose pour lui. Seul votre frère peut décider de se sortir de cette situation. Pour répondre à votre question, la seule procédure permettant de forcer une personne à se soigner (contre sa volonté) est la procédure d'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT). Vous pouvez vous rapprocher de votre médecin traitant si vous souhaitez en connaitre les détails, mais cette procédure est complexe à mettre en oeuvre et surtout ne garantie en rien que cela permettrait à votre frère d'aller mieux. Il s'agit plus d'une mesure de protection qu'une mesure de soin. De plus, il pourrait vous en tenir rigueur et vous prendriez le risque de perdre tout contact avec celui ci.

Plutôt que d'envisager cette solution, il nous semble plus intéressant d'ouvrir le dialogue et d'essayer de comprendre ce qui pousse votre frère à consommer ces produits. Son accident et le décès de votre père sont surement des facteurs qui peuvent expliquer ses consommations. Il faudrait qu'il puisse verbaliser et exprimer ce qui se passe pour lui. Pour ce faire, il est important qu'il ne se sente pas jugé. Progressivement, cela peut l'aider à reprendre confiance en lui et à se mobiliser pour entamer une démarche de soin. Si vous avez besoin d'aide, sachez qu'il existe des Centres de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). L'équipe de professionnels (éducateurs, médecins, psychologues) reçoit aussi bien les usagers de drogues que leur entourage. Vous pourriez prendre contact avec le centre dont nous faisons figurer les coordonnées en bas de page. Il nous semble important que vous soyez soutenus et que vous puissiez trouver une écoute et de l'aide auprès d'un interlocuteur privilégié. Vous pouvez également joindre l'un de nos écoutant au 0 800 23 13 13 (Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe de 8h à 2h) si vous souhaitez en échanger de vive voix.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Association Sauvegarde CSAPA

8/10 rue du 4 septembre
47000 AGEN

Tél : 05 53 48 15 80
Site web : www.sauvegarde47.fr/fr/1/43/50/Le-CSAPA.html
Secrétariat : Du lundi au vendredi 9h/12h et 14h/16h30 sauf les lundi et mercredi après-midi
Accueil du public : Lundi : 9h/12h30 et 16h30 /18h - du Mardi au vendredi : 9h/12h30 et 14h/17h
Consultat° jeunes consommateurs : A Agen, 49 rue des Cornières, sur RDV, du lundi au jeudi. A Villeneuve/Lot : Espace de santé des Haras Place des droits de l'homme, sur RDV mercredi et vendredi. Courriel : cjc@sauve-garde.fr
Substitution : Délivrance de méthadone sur rendez-vous aux horaires d'ouverture du CSAPA
Service de prévention : Sensibilisation des jeunes aux conduites addictives. Contact : cjc@sauve-garde.fr

Voir la fiche détaillée